



# INSCRIPTION PARCOURSUP 2022

## Note à l'attention des élèves sportifs

- ⇒ inscrits sur les listes du Ministère des Sports
- ⇒ inscrits dans une structure du PPF
- ⇒ recrutés par un CFCP agréé

→ **RAPPEL** calendrier Parcoursup

[Parcoursup - Le calendrier](#)

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER  
Découvrir  
les formations

20 JANVIER - 29 MARS INCLUS  
S'inscrire et  
ajouter ses vœux

30 MARS - 7 AVRIL INCLUS  
Compléter son dossier  
et confirmer ses vœux

2 JUIN - 15 JUILLET  
Phase d'admission  
principale

→ **Votre spécificité de sportif(ve) inscrit(e) sur les listes du Ministère des Sports doit être indiquée**

Dans le cadre de votre inscription vous devez vous identifier comme tel dans la rubrique **PROFIL** votre qualité de sportif inscrit sur les listes du Ministère dans l'onglet "Sportif/Artiste".

MON PROFIL MA SCOLARITE MES ACTIVITES MES VOEUX

Identité État civil Coordonnées Mot de passe Adresse e-mail Représentants légaux Bourses Handicap / Besoins spécifiques Sportif / Artiste

### Statut spécifique

Les champs marqués d'un astérisque\* sont obligatoires.

Vous êtes\* :

- Sportif inscrit sur liste ministérielle
- Artiste confirmé
- Aucun des deux

Vous devrez justifier votre statut en indiquant votre n° d'identification du PSQS (Portail de Suivi Quotidien du Sportif) [portail-sportif.fr](http://portail-sportif.fr).

Pensez aussi à compléter et mettre à jour votre fiche.

Les sportifs qui peuvent se déclarer dans cette section en tant que « sportif de haut niveau » sont uniquement ceux qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Liste ministérielle des sportifs de haut niveau (SHN), catégorie :
  - o Elite
  - o Senior
  - o Relève
  - o Reconversion
- Liste ministérielle des sportifs des collectifs nationaux (SCN)
- Liste ministérielle des sportifs espoirs (SE)
- Liste des sportifs des projets de performance fédéraux (PPF)
- Liste des sportifs des centres de formation des clubs professionnels (CFCP)
- Liste ministérielle des arbitres et juges sportifs de haut niveau (AJSHN)

Si vous appartenez à l'une de ces catégories vous avez obligatoirement été identifié sur le PSQS (portail de suivi quotidien des sportifs).

Il vous suffit donc de compléter la case ci-dessous avec votre identifiant PSQS.

Votre ID PSQS se trouve :

- Soit sur [l'attestation](#) signée par le ministère chargé des sports qui vous a été délivrée et qui est accessible sur votre espace personnel du PSQS
- Soit sur la fiche complète de votre [espace personnel](#) du PSQS

Pour toute question relative à l'inscription sur l'une de ces listes, vous êtes priés de vous rapprocher de votre fédération sportive pour connaître les modalités d'intégration relative à son PPF.

Vous trouverez également des informations sur le sport de haut niveau et les différentes catégories évoquées ci-dessus sur le site du [ministère chargé des sports](#).

Numéro d'identification (ID PSQS) :

N.B. : les informations récupérées auprès du ministère des sports sont non modifiables. En cas de problème, veuillez vous rapprocher de votre fédération sportive

## → La réussite de votre projet de performance vs la réussite de votre parcours de formation

Il est important que vous fassiez votre choix de formation en fonction de vos motivations, de vos centres d'intérêt, de vos aspirations professionnelles, et qu'il soit en cohérence avec votre parcours scolaire.

Vous devez déterminer vos vœux Parcoursup en ayant pris connaissance de toutes les ressources à votre disposition pour l'information et l'orientation, notamment au sein de votre établissement et sur le site [www.terminales2021-2022.fr](http://www.terminales2021-2022.fr).

Construire votre parcours de formation et réussir votre projet de performance est personnel, même si votre pratique sportive est liée à un collectif il doit être adapté à vous. Il ne peut être pertinent et efficace que si vous vous y investissez.

Sur Parcoursup prenez le temps de consulter toutes les informations disponibles et notamment celles relatives au nombre de places et au taux d'admission indiquées pour chaque formation.

## → Le lieu de formation visé

**ATTENTION ! L'adresse prise en compte pour l'inscription dans Parcoursup est celle de votre famille, pas celle de votre établissement scolaire. Le département est également pris en compte.<sup>i</sup>**

Si vous visez une formation dans une autre Académie, ou dans un autre département, que celle qui correspond à l'adresse de votre famille, vous devrez déposer une demande de dérogation. Ne pas confondre région et Académie.

*Par exemple, si le domicile est en Gironde (Académie de Bordeaux) et les formations demandées sont à Poitiers (Académie de Poitiers), à Montpellier (Académie de Montpellier) ou à Bayonne (Académie de Bordeaux – département Pyrénées Atlantiques) et que la même formation existe dans votre département la dérogation sera nécessaire.*

Formation	Type	Info	Etat	Pour modifier, compléter, confirmer, supprimer
★ Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus d'Anglet Anglet (64) Licence - STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Licence	✓	Confirmé. Dossier transmis à l'établissement. Pas de dossier papier à envoyer. Ⓢ Secteur de recrutement de cette formation ⓘ	Détails...
★ Université de Poitiers Poitiers (86) Licence - Droit-économie-gestion : Droit	Licence	✓	Confirmé. Dossier transmis à l'établissement. Pas de dossier papier à envoyer. Ⓢ Secteur de recrutement de cette formation ⓘ	Détails...
★ Université Paul Valéry - Montpellier Montpellier (34) Licence - Sciences humaines et sociales : Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIASHS	Licence	✓	Confirmé. Dossier transmis à l'établissement. Pas de dossier papier à envoyer. Ⓢ Secteur de recrutement de cette formation ⓘ	Détails...

Cette dérogation peut être justifiée du fait du lieu d'entraînement choisi pour réaliser votre projet de performance et votre formation, plus particulièrement si vous intégrez une structure du PPF ou un CFCP agréé situé dans cette Académie, ou ce département ou si vous y êtes reconduit(e). Vous devrez donc demander une attestation de maintien ou de recrutement par la structure PPF.

⇒ Dans la rubrique **VŒUX**, onglet "Secteur(s) licence(s)":

PROFIL	SCOLARITE	VOEUX		
Voeux	Voeux en apprentissage	Ma préférence	<b>Secteur(s) licence(s)</b>	Année de césure

---

**Demande de dérogation**

Si un déménagement familial est prévu pour la rentrée en raison d'un changement de situation de vos représentants légaux, ou si vous êtes sportif de haut niveau recruté par un club situé dans une autre académie, vous pouvez faire une demande de dérogation jusqu'au 3 mai.

### → Des personnes ressources pour vous accompagner

Les personnes qui suivent votre double projet au quotidien, les responsables de structures PPF ou CFCP peuvent répondre à vos questions où vous orienter vers d'autres ressources.

Au sein de votre Fédération, dans les CREPS et les Maisons Régionales de la Performance, des personnes identifiées pour l'accompagnement socioprofessionnel des sportifs de haut niveau sont présents pour vous accompagner, des personnes ressources pour les spécificités « sport de haut niveau » sont également identifiées dans les Universités.

#### Maison Régionale de la Performance Nouvelle-Aquitaine Conseillers Haut Niveau Haute Performance Accompagnement socio professionnel



Véronique STEPHAN  
CREPS de Bordeaux  
07 77 60 44 08

[veronique.stephan@creps-bordeaux.fr](mailto:veronique.stephan@creps-bordeaux.fr)

Nicolas GUENZET  
CREPS de Poitiers  
07 63 75 46 25

[nicolas.guenzet@creps-poitiers.fr](mailto:nicolas.guenzet@creps-poitiers.fr)



#### CREPS de Bordeaux

Barbara BONNAUDIN  
06 04 59 86 59

[barbara.bonnaudin@creps-bordeaux.fr](mailto:barbara.bonnaudin@creps-bordeaux.fr)



#### CREPS de Poitiers

Isabelle NELET  
05 49 36 06 14

[isabelle.nelet@creps-poitiers.fr](mailto:isabelle.nelet@creps-poitiers.fr)

<sup>i</sup> Pour les sportifs du CREPS de Bordeaux, un travail en collaboration avec les établissements scolaires est en cours concernant la possibilité de rajouter une adresse postale sur Parcoursup, notamment pour ceux qui "hors secteur" afin de déroger à cette sectorisation.